

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Caluire et Cuire ,

VU le Code de l'Action sociale et des Familles et notamment l'article L.123-6 ;

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 fixant l'effectif du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à sept membres élus et sept membres nommés, outre le Maire Président ;

VU l'avis de renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale publié par voie d'affichage en mairie en date du 25 mai 2020 ;

VU l'arrêté en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Bernard Bouchex en qualité d'administrateur du CCAS ;

Considérant la démission de Monsieur Bouchex de ses fonctions d'administrateur du CCAS en date du 27 février 2022 ;

Sur proposition du Secours Catholique en date du 12 avril 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est nommée en qualité d'Administratrice du CCAS :

Madame Martine GENTAZ

ARTICLE 2 : Cette administratrice est nommée pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Représentant de l'État dans le département et notifiée à l'intéressé.



Caluire et Cuire,
Le Maire,
Philippe COCHET

14 AVR. 2022